

# COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL

Réunion restreinte du Lundi 26 février 2024

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

**La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :**

#### **- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :**

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### **- Report de rencontre :**

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

#### **- Changement avec accord de l'adversaire :**

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser la « demande de changement » via Footclubs validée par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### **- Le site internet du District fait foi la veille du match à 12h00 :**

La veille du match à 12h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

## RAPPEL

### Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi 1 des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

## COUPE VAL DE MARNE FUTSAL

### N°27873644 – C'NOUES 2 / CHAMPIGNY CF 2 C VDM Futsal du 03/03/2024

Message du club de CHAMPIGNY CF informant de 2 rencontres en 24h.

**La Commission reporte la rencontre de Coupe du Val de Marne au 31/03/2024.**

*Prévenir l'équipe adverse.*

### **Matches Remis =**

**N°27873645 – B2M FUTSAL 3 / VILLENEUVE ABLON US 1 C. VDM Futsal du 03/03/2024 Remis au 31/03/2024**

**N°27233539 – VERS L'AVANT / VITRY ASC 3 Futsal D2 du 27/01/24 Remis au 30/03/2024**

## **FMI ou Feuilles de match manquantes**

**APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITÉ AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)**

### **Appel de Feuille de Match**

**(Rappel RSG 94) 44.2** - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

### **2<sup>ème</sup> Appel de Feuille de Match :**

27233544 – VITRY ASC 2 / VITRY ASC 3 Futsal D2 du 02/02/2024

27233548 – VILLEJUIF FUTSAL CLUB 1 / VILLENEUVE ABLON US 2 Futsal D2 du 11/02/2024